

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20003311600035	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI A FPU dont la population est de 3500 habitants et plus COMMUNAUTE DE COMMUNES
--	--

POSTE COMPTABLE DE : BONNEVILLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	32
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	34
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	35
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 365 799,01	5 345 270,43
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 020 528,59
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		9 365 799,01	9 365 799,02

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	7 757 022,98	7 613 170,51
+		+	+
R	ESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 320 042,19	35 000,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 428 894,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		9 077 065,17	9 077 065,17

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	18 442 864,18	18 442 864,19
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	551 990,00	0,00	668 200,00	668 200,00	668 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 565,73	0,00	292 000,00	292 000,00	292 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 505 012,00	0,00	2 385 100,00	2 385 100,00	2 385 100,00
Total des dépenses de gestion des services		3 312 567,73	0,00	3 345 300,00	3 345 300,00	3 345 300,00
66	Charges financières	220 000,00	0,00	310 000,00	310 000,00	310 000,00
67	Charges exceptionnelles	255 092,00	0,00	245 092,00	245 092,00	245 092,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	292 500,00	292 500,00	292 500,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 837 659,73	0,00	4 192 892,00	4 192 892,00	4 192 892,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	1 725 970,31	0,00	3 997 907,01	3 997 907,01	3 997 907,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 150 000,00	0,00	1 175 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 875 970,31	0,00	5 172 907,01	5 172 907,01	5 172 907,01
TOTAL		6 713 630,04	0,00	9 365 799,01	9 365 799,01	9 365 799,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,01
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 637 085,45	0,00	5 020 270,43	5 020 270,43	5 020 270,43
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	47 501,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 734 586,45	0,00	5 105 270,43	5 105 270,43	5 105 270,43
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 834 586,45	0,00	5 105 270,43	5 105 270,43	5 105 270,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
TOTAL		5 074 586,45	0,00	5 345 270,43	5 345 270,43	5 345 270,43

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 020 528,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,02
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 932 907,01
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	40 307,50	26 210,00	87 200,00	87 200,00	113 410,00
21	Immobilisations corporelles	370 992,50	4 645,00	905 000,00	905 000,00	909 645,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 180 910,71	1 289 187,19	4 820 321,43	4 820 321,43	6 109 508,62
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 592 210,71	1 320 042,19	5 812 521,43	5 812 521,43	7 132 563,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	935 092,00	0,00	760 000,00	760 000,00	760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00		344 501,55	344 501,55	344 501,55
	Total des dépenses financières	1 085 092,00	0,00	1 104 501,55	1 104 501,55	1 104 501,55
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 677 302,71	1 320 042,19	6 917 022,98	6 917 022,98	8 237 065,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	240 000,00		240 000,00	240 000,00	240 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	840 000,00		840 000,00	840 000,00	840 000,00
	TOTAL	7 517 302,71	1 320 042,19	7 757 022,98	7 757 022,98	9 077 065,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 453 302,30	35 000,00	1 182 263,50	1 182 263,50	1 217 263,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 458 030,10	0,00	658 000,00	658 000,00	658 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 041 332,40	35 000,00	1 840 263,50	1 840 263,50	1 875 263,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 922 772,34	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 922 772,34	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 964 104,74	35 000,00	1 840 263,50	1 840 263,50	1 875 263,50
021	Virement de la section d'exploitation (4)	1 725 970,31		3 997 907,01	3 997 907,01	3 997 907,01

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ASSAINISSEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 150 000,00		1 175 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 475 970,31		5 772 907,01	5 772 907,01	5 772 907,01
TOTAL		9 440 075,05	35 000,00	7 613 170,51	7 613 170,51	7 648 170,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 428 894,66
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

4 932 907,01

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	668 200,00		668 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	292 000,00		292 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 385 100,00		2 385 100,00
66	Charges financières	310 000,00	0,00	310 000,00
67	Charges exceptionnelles	245 092,00	0,00	245 092,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 175 000,00	1 175 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	292 500,00		292 500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 997 907,01	3 997 907,01
	Dépenses d'exploitation – Total	4 192 892,00	5 172 907,01	9 365 799,01

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,01
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	240 000,00	240 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	760 000,00	0,00	760 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	113 410,00	0,00	113 410,00
21	Immobilisations corporelles (6)	909 645,00	0,00	909 645,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 109 508,62	600 000,00	6 709 508,62
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	344 501,55		344 501,55
	Dépenses d'investissement – Total	8 237 065,17	840 000,00	9 077 065,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 020 270,43		5 020 270,43
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	60 000,00		60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	240 000,00	240 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		5 105 270,43	240 000,00	5 345 270,43

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 020 528,59
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,02
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 217 263,50	0,00	1 217 263,50
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	658 000,00	0,00	658 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	600 000,00	600 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 175 000,00	1 175 000,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		3 997 907,01	3 997 907,01
Recettes d'investissement – Total		1 875 263,50	5 772 907,01	7 648 170,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 428 894,66
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	551 990,00	668 200,00	668 200,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	0,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
611	Sous-traitance générale	185 190,00	180 400,00	180 400,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	30 000,00	30 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	36 000,00	30 000,00	30 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	40 000,00	66 000,00	66 000,00
6156	Maintenance	11 000,00	18 000,00	18 000,00
6161	Multirisques	300,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	35 500,00	107 500,00	107 500,00
6226	Honoraires	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	4 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	500,00	500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	200 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	0,00	200 000,00	200 000,00
6288	Autres	8 400,00	7 200,00	7 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	255 565,73	292 000,00	292 000,00
6218	Autre personnel extérieur	43 400,00	40 000,00	40 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	212 165,73	252 000,00	252 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 505 012,00	2 385 100,00	2 385 100,00
6542	Créances éteintes	20 000,00	20 000,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 485 012,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	2 365 100,00	2 365 100,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 312 567,73	3 345 300,00	3 345 300,00
66	Charges financières (b) (8)	220 000,00	310 000,00	310 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	220 000,00	310 000,00	310 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	255 092,00	245 092,00	245 092,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	19 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	225 092,00	225 092,00	225 092,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfics et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	50 000,00	292 500,00	292 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 837 659,73	4 192 892,00	4 192 892,00
023	Virement à la section d'investissement	1 725 970,31	3 997 907,01	3 997 907,01
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 150 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 150 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 875 970,31	5 172 907,01	5 172 907,01
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 875 970,31	5 172 907,01	5 172 907,01
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 713 630,04	9 365 799,01	9 365 799,01

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,01
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	72 967,45
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	72 459,72
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 637 085,45	5 020 270,43	5 020 270,43
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 709 756,80	3 974 808,10	3 974 808,10
70613	Participations assainissement collectif	500 000,00	600 000,00	600 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	1 400,00	13 000,00	13 000,00
7064	Locations de compteurs	362 928,65	362 462,33	362 462,33
7068	Autres prestations de services	40 000,00	42 000,00	42 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	23 000,00	28 000,00	28 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	60 000,00	60 000,00
741	Primes d'épuration	15 000,00	40 000,00	40 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	35 000,00	20 000,00	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	47 501,00	25 000,00	25 000,00
757	Redevances des fermiers, concession..	47 500,00	25 000,00	25 000,00
7588	Autres	1,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 734 586,45	5 105 270,43	5 105 270,43
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	100 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	100 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 834 586,45	5 105 270,43	5 105 270,43
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	240 000,00	240 000,00	240 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	240 000,00	240 000,00	240 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		240 000,00	240 000,00	240 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 074 586,45	5 345 270,43	5 345 270,43

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	4 020 528,59
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 365 799,02
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	40 307,50	87 200,00	87 200,00
2031	Frais d'études	40 307,50	87 200,00	87 200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	370 992,50	905 000,00	905 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	370 992,50	815 000,00	815 000,00
21562	Service d'assainissement	0,00	90 000,00	90 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 180 910,71	4 820 321,43	4 820 321,43
2313	Constructions	0,00	308 571,43	308 571,43
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 418 410,71	3 657 750,00	3 657 750,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	762 500,00	854 000,00	854 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 592 210,71	5 812 521,43	5 812 521,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	935 092,00	760 000,00	760 000,00
1641	Emprunts en euros	710 000,00	760 000,00	760 000,00
1687	Autres dettes	225 092,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	100 000,00	344 501,55	344 501,55
Total des dépenses financières		1 085 092,00	1 104 501,55	1 104 501,55
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 677 302,71	6 917 022,98	6 917 022,98
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	240 000,00	240 000,00	240 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>240 000,00</i>	<i>240 000,00</i>	<i>240 000,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	240 000,00	240 000,00	240 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00	600 000,00	600 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	600 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		840 000,00	840 000,00	840 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 517 302,71	7 757 022,98	7 757 022,98

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 320 042,19
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 453 302,30	1 182 263,50	1 182 263,50
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	73 080,00	65 934,90	65 934,90
13118	Autres Subv. Équipt Etat	76 800,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	1 303 422,30	1 116 328,60	1 116 328,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 458 030,10	658 000,00	658 000,00
1641	Emprunts en euros	2 152 938,10	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	658 000,00	658 000,00
1687	Autres dettes	305 092,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	130 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	130 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 041 332,40	1 840 263,50	1 840 263,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 922 772,34	0,00	0,00
1068	Autres réserves	1 922 772,34	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 922 772,34	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 964 104,74	1 840 263,50	1 840 263,50
021	Virement de la section d'exploitation	1 725 970,31	3 997 907,01	3 997 907,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 150 000,00	1 175 000,00	1 175 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 150 000,00	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	0,00	1 175 000,00	1 175 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 875 970,31	5 172 907,01	5 172 907,01
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00	600 000,00	600 000,00
2031	Frais d'études	600 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 475 970,31	5 772 907,01	5 772 907,01
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 440 075,05	7 613 170,51	7 613 170,51

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	35 000,00
----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 428 894,66
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 077 065,17
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					17 059 932,38									
1641 Emprunts en euros (total)					17 059 932,38									
000066 Ass	SFIL CAFFIL	30/01/2006	30/01/2006	01/03/2013	2 300 000,00	C	Euribor 12M(Postfixé)-Floor à 2.99 activant à 2.25 sur Euribor 12M(Postfixé)	2,990	3,034	EUR	A	C	O	A-1
000068 Ass	Societe Financiere de la NEF	08/12/2011	20/01/2012	20/04/2012	966 300,00	F	Taux fixe à 4.32 %	4,320	4,390	EUR	T	C	O	A-1
000070 ASS	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2017	25/12/2017	25/03/2018	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	1,812	EUR	T	P	O	A-1
000071 ASS	Agence de l'eau	20/07/2017	21/12/2017	16/12/2019	237 258,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
000072 ASS	Agence de l'eau	20/07/2017	21/12/2017	16/12/2019	843 226,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
000073 ASS	SFIL CAFFIL	20/11/2020	08/12/2020	01/04/2021	500 000,00	F	Taux fixe à 0.69 %	0,690	0,692	EUR	T	C	O	A-1
000074 ASS	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2020	03/12/2020	25/04/2021	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0.77 %	0,770	0,772	EUR	T	C	O	A-1
000301 Ass 1	SFIL CAFFIL	28/08/2012	01/09/2012	01/09/2013	723 050,69	F	Taux fixe à 3.15 %	3,150	3,196	EUR	A	C	O	A-1
000319 Ass	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	30/11/2009	17/12/2009	17/03/2013	187 000,00	F	Taux fixe à 3.9 %	3,900	3,957	EUR	T	C	O	A-1
000322 Ass	SFIL CAFFIL	27/07/2010	24/09/2010	02/01/2013	201 000,00	F	Taux fixe à 2.16 %	2,160	2,178	EUR	T	P	O	A-1
12MSAXassGDE	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	15/07/2009	15/07/2009	10/01/2013	140 000,00	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	4,470	EUR	A	P	O	A-1
26MAGLassGDE	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	25/07/2008	25/07/2008	15/07/2013	263 800,00	F	Taux fixe à 5.03 %	5,030	5,103	EUR	A	X	O	A-1
27MAGLassGDE	SFIL CAFFIL	11/04/2008	11/04/2008	01/06/2013	57 665,07	C	Taux fixe à 3.98 %	3,980	3,980	EUR	A	P	O	E-3
28SIFassGDE	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	02/05/2007	02/05/2007	01/03/2013	1 435 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,834	EUR	A	P	O	A-1
29SIFassGDE	SFIL CAFFIL	01/06/2007	01/06/2007	01/09/2013	2 365 000,00	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,650	EUR	A	P	O	A-1
75 Ass	ARKEA	28/09/2023	11/12/2023	29/02/2024	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.86 %	3,860	3,916	EUR	T	C	O	A-1
CA 24MAGL SMDEA GDE	CREDIT AGRICOLE	01/01/2017	01/01/2017	25/04/2017	31 633,46	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	4,280	EUR	A	P	O	A-1
CE 24MAGL SMDEA GDE	CAISSE D'EPARGNE	05/08/2016	01/01/2017	05/08/2017	12 250,29	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,850	EUR	A	P	O	A-1
CE 25MAGL SMDEA GDE	CAISSE D'EPARGNE	05/08/2016	01/01/2017	05/08/2017	68 481,01	F	Taux fixe à 4.13 %	4,130	4,190	EUR	A	P	O	A-1
CF 24MAGL SMDEA GDE	CREDIT FONCIER DE FRANCE	09/01/2016	01/01/2017	09/01/2017	25 806,59	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,000	EUR	A	P	O	A-1

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MARN4assGD	CREDIT MUTUEL	07/04/2004	07/04/2004	05/03/2013	350 000,00	F	Taux fixe à 4.17 %	4,170	4,236	EUR	T	C	O	A-1
SFIL 25MAGL SMDEA GDE	SFIL CAFFIL	08/10/2009	01/01/2017	01/08/2017	102 461,27	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	P	O	A-1
SIF5assGD	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES	16/10/2008	16/10/2008	01/03/2013	250 000,00	F	Taux fixe à 5.07 %	5,070	5,070	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					17 059 932,38									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 398 907,43					743 792,99	289 233,42	0,00	73 018,55
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 398 907,43					743 792,99	289 233,42	0,00	73 018,55
000066 Ass	N	0,00	A-1	996 666,61	12,17	V	(Euribor 12M-Floor -0.04 sur Euribor 12M) + 0.04	3,774	76 666,67	37 693,93	0,00	29 525,35
000068 Ass	N	0,00	A-1	512 139,00	13,05	F	Taux fixe à 4.32 %	4,390	38 652,00	21 498,24	0,00	3 977,29
000070 ASS	N	0,00	A-1	1 598 475,87	18,98	F	Taux fixe à 1.8 %	1,812	71 228,75	28 293,57	0,00	381,81
000071 ASS	N	0,00	A-1	118 629,00	4,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	23 725,80	0,00	0,00	0,00
000072 ASS	N	0,00	A-1	421 613,00	4,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	84 322,60	0,00	0,00	0,00
000073 ASS	N	0,00	A-1	454 166,63	27,00	F	Taux fixe à 0.69 %	0,692	16 666,68	3 090,62	0,00	746,30
000074 ASS	N	0,00	A-1	1 816 666,63	27,07	F	Taux fixe à 0.77 %	0,772	66 666,68	13 795,83	0,00	2 432,99
000301 Ass 1	N	0,00	A-1	192 813,51	3,67	F	Taux fixe à 3.15 %	3,196	48 203,38	6 174,85	0,00	1 531,06
000319 Ass	N	0,00	A-1	66 000,00	5,96	F	Taux fixe à 3.9 %	3,957	11 000,00	2 413,13	0,00	77,46
000322 Ass	N	0,00	A-1	30 696,82	1,75	F	Taux fixe à 2.16 %	2,178	15 183,03	540,62	0,00	82,84
12MSAXassGDE	N	0,00	A-1	12 178,60	0,02	F	Taux fixe à 4.47 %	4,470	12 178,60	544,38	0,00	0,00
26MAGLassGDE	N	0,00	A-1	90 620,35	13,54	F	Taux fixe à 5.03 %	5,103	4 581,77	4 634,17	0,00	2 031,63
27MAGLassGDE	N	0,00	E-3	21 757,52	14,42	C	Taux fixe 3.98% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (5.48% - 5 x spread	9,461	1 008,29	2 062,71	0,00	881,48
28SIFassGDE	N	0,00	A-1	729 268,35	8,17	F	Taux fixe à 4.68 %	4,834	66 760,45	32 311,89	0,00	2 583,78
29SIFassGDE	N	0,00	A-1	1 026 401,32	7,67	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	108 839,74	47 727,66	0,00	14 103,68
75 Ass	N	0,00	A-1	2 000 000,00	29,91	F	Taux fixe à 3.86 %	3,916	66 666,68	74 067,05	0,00	6 218,89
CA 24MAGL SMDEA GDE	N	0,00	A-1	15 130,94	4,32	F	Taux fixe à 4.28 %	4,280	2 778,00	647,60	0,00	359,82
CE 24MAGL SMDEA GDE	N	0,00	A-1	5 957,44	4,59	F	Taux fixe à 4.78 %	4,850	1 080,88	289,51	0,00	95,83
CE 25MAGL SMDEA GDE	N	0,00	A-1	53 961,79	15,59	F	Taux fixe à 4.13 %	4,190	2 430,65	2 265,77	0,00	874,94

COMMUNAUTE DE COMMUNES - ASSAINISSEMENT - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CF 24MAGL SMDEA GDE	N	0,00	A-1	12 605,87	4,02	F	Taux fixe à 5 %	5,000	2 281,35	630,29	0,00	503,32
MARN4assGD	N	0,00	A-1	8 750,00	0,43	F	Taux fixe à 4.17 %	4,236	8 750,00	136,83	0,00	0,00
SFIL 25MAGL SMDEA GDE	N	0,00	A-1	81 378,79	15,58	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	3 579,04	3 670,18	0,00	1 452,24
SIF5assGD	N	0,00	A-1	133 029,39	9,17	F	Taux fixe à 5.07 %	5,070	10 541,95	6 744,59	0,00	5 157,84
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 398 907,43					743 792,99	289 233,42	0,00	73 018,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
27MAGLassGDE	SFIL CAFFIL	57 665,07	21 757,52	3	25,00		Taux fixe à 3,98 %	Taux fixe 3,98% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (5,48% - 5 x spread	0,00	Taux fixe 3,98% si Spread CMS EUR 30A(Postfixé)-CMS EUR 2A(Postfixé) >= 0% sinon (5,48% - 5 x spread	9,461	2 062,71	0,00	0,21
TOTAL (E)		57 665,07	21 757,52						0,00			2 062,71	0,00	0,21
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		57 665,07	21 757,52						0,00			2 062,71	0,00	0,21

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	22	0	0	0	0
	% de l'encours	99,77	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	10 377 149,91	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	1	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,21	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	21 757,52	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2013-12-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	FRAIS ETUDES	5	04/12/2013
L	FRAIS INSERTION	5	04/12/2013
L	LOGICIELS	5	04/12/2013
L	LOGICIELS AMORTIS SUR 2 ANS	0	04/12/2013
L	IMMO INCORPOREL AMORTI 5ANS	5	04/12/2013
L	AUTRES IMMOB INCORPORELLES	0	04/12/2013
L	AUTRES IMMO INCORPOREL AMORTI 5ANS	5	04/12/2013
L	TERRAINS NUS	0	04/12/2013
L	AUTRES AGENCMT ET AMENAG TERRAINS	25	04/12/2013
L	BATIMENTS EXPLOITATION	25	04/12/2013
L	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	40	04/12/2013
L	BATIMENTS D'EXPLOITATION	10	04/12/2013
L	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	50	04/12/2013
L	MATERIEL INDUSTRIEL	10	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	04/12/2013
L	MATERIEL SPECIFIQUE ASSAINISSEMENT	10	04/12/2013
L	TERRAINS NUS	0	04/12/2013
L	AUTRES TERRAINS MAD	40	04/12/2013
L	BATIMENT D'EXPLOITATION	25	04/12/2013
L	BATIMENT EXPLOITATION 17ANS	17	04/12/2013
L	BATIMENTS EXPLOITATION AMORTI 20ANS	20	04/12/2013
L	BATIMENT EXPLOITATION AMORTI 40ANS	40	04/12/2013
L	BATIMENT EXPLOITATION 47ANS	47	04/12/2013
L	BATIMENT D'EXPLOITATION AMORTI 60ANS	60	04/12/2013
L	BATIMENT EXPLOITATION MAD	50	04/12/2013
L	AUTRES CONSTRUCTIONS MAD	10	04/12/2013
L	AUTRES CONSTRUC MAD AMT20	20	04/12/2013
L	AUTRES CONSTR MAD AMT5	5	04/12/2013
L	AUTRES CONSTRUC MAD AMT50	50	04/12/2013
L	INSTAL COMPLEXES SPECIALISE AMORTI 10ANS	10	04/12/2013
L	INSTALLATION COMPLEXES SPECIALISE AMORTI 5ANS	5	04/12/2013
L	RESEAU ASST MAD	50	04/12/2013
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT AMORTI 10ANS	10	04/12/2013
L	RESEAU ASST MAD AMORTI 35ANS	35	04/12/2013
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT AMORTI 40ANS	40	04/12/2013
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT AMORTI 5ANS	5	04/12/2013
L	RESEAU ASST MAD AMORTI 50ANS	50	04/12/2013
L	RESEAU ASST MAD AMORT 55ANS	55	04/12/2013
L	RESEAUX ASSAINISSEMENT AMORTI 60ANS	60	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL 19ANS	19	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL AMORTI 2ANS	2	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL 20ANS	20	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL AMORTI 25ANS	25	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL AMORTI 5ANS	5	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL AMORTI 50ANS	50	04/12/2013

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL AMORTI 10ANS	10	04/12/2013
L	OUTILLAGE INDUSTRIEL 20ANS	0	04/12/2013
L	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	0	04/12/2013
L	SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTI 10ANS	10	04/12/2013
L	SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTI 15ANS	15	04/12/2013
L	SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTI 25ANS	25	04/12/2013
L	SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTI 40 ANS	40	04/12/2013
L	SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTI 60ANS	60	04/12/2013
L	MATERIEL BUREAU INFORM MAD	8	04/12/2013
L	AUTRES MAD AMT8	8	04/12/2013
L	AUTRES MAD AMT10	10	04/12/2013
L	AUTRES MAD AMT60	60	04/12/2013
L	AUTRES IMMOS INSTALLAT. GEN AGCMTS	10	04/12/2013
L	VEHICULES LOURDS	8	04/12/2013
L	VEHICULES LEGERS	5	04/12/2013
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	04/12/2013
L	MOBILIER	8	04/12/2013
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPO	8	04/12/2013
L	AUTRE IMMO CORPO 1ANS	1	04/12/2013
L	AUTRES IMMOS CORPO AMORTI 5 ANS	5	04/12/2013
L	TRAVAUX EN COURS INSTA MAT OUTILLAGE 2ANS	0	04/12/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 428 894,66	1 428 894,66
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 285 042,19	-1 285 042,19
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	143 852,47	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	143 852,47	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	143 852,47	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 344 501,55	1 344 501,55
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 172 907,01	5 172 907,01
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 828 405,46	3 828 405,46

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 344 501,55	I 1 344 501,55
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		760 000,00	760 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	760 000,00	760 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		584 501,55	584 501,55
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	240 000,00	240 000,00
020	Dépenses imprévues	344 501,55	344 501,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien	B	TECH		0,00	332-14	CDD
Technicien	B	TECH		0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.